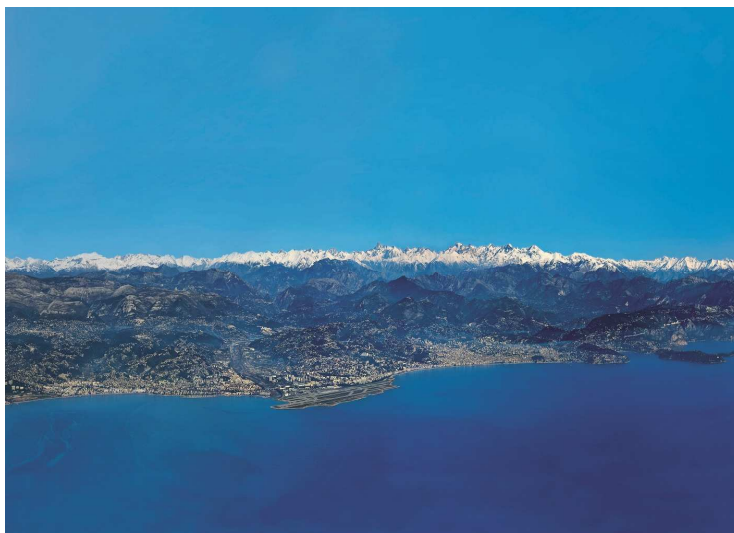


MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR



© Nice

Quels engagements ?

Renforcement de l'offre de transports en commun

- /// A elle seule, la ligne 2 du tramway (livrée fin 2019) permettra de **supprimer l'entrée de 20 000 voitures par jour** sur la Promenade des Anglais et d'éviter la circulation quotidienne de 800 bus.
- /// 4 nouveaux parcs relais pour plus de 1 250 voitures ont été créés et on estime que cette ligne transportera, à sa mise en service, 105 000 voyageurs par jour et 140 000 d'ici quelques mois.
- /// Trame « verte et bleue » : 2 400 arbres qui ont été plantés le long du tracé. 77 000 mètres carrés de plateforme engazonnée ont vu le jour.

>>> Redéfinition progressive du plan de déplacements pour apaiser la circulation et réduire les nuisances.

- /// 95% de la clientèle actuelle du réseau sera desservie dans un rayon de 500 m par une station du réseau structurant (tram ou bus à effet tram).
- /// **Moins de bus sur la Promenade des Anglais et plus aucun bus thermique.**
 - En moyenne, aujourd'hui 125 bus thermiques circulent chaque heure sur la Promenade, plus de 1000 passages de bus thermique par jour.
 - Futur réseau : 120 passages par jour effectués par 15 bus électriques.

Enfin, la ligne 3 du tramway est également sur les rails (livraison début 2020).

Restrictions sur les voitures polluantes





- /// **Exemplarité** : Pour les flottes de la Métropole, de la Ville de Nice et du Centre communal d'action sociale (CCAS), 250 voitures électriques ont remplacés les véhicules thermiques.
- /// Un système d'auto-partage permet également à chaque fonctionnaire de réserver depuis un smartphone un véhicule électrique stationné dans l'un des 5 sites dédiés. En 2017, l'application a été utilisée plus de 8 000 fois.

Grâce à ces mesures, la consommation de carburant a baissé de 5%. Les émissions de CO2 ont chuté de 20% en moyenne.

La Métropole a été la 1ère collectivité en France à proposer un service de voitures électriques en libre-service à l'échelle de son territoire. Il s'agit du dispositif « Auto Bleue », lancé en avril 2011. Un service de location de voitures électriques qui compte près de 11 000 adhérents, 68 stations et 140 véhicules sur 9 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur. **En juillet 2017, les voitures électriques « Izzie » ont été lancées.**

Vélo & incitations au changement des comportements

>>> D'ici quelques jours (mi-octobre), Christian Estrosi annoncera un plan d'actions concrètes pour accélérer le développement de la mobilité cyclable sur le territoire pour les 2 prochaines années, avec :

-  le devenir des couloirs bus en sites propres,
-  la requalification globale de ces axes après l'arrivée du tramway,
-  la liaison sud-nord vers la gare SNCF,
-  de nouveaux espaces de stationnement pour vélos.

Aujourd'hui, le réseau cyclable est de 75,5 kilomètres sur Nice (160,5 kilomètres en tout). En 2017, Nice comptait 3 227 places vélos et 5 634 places motos. Une augmentation de 3% en 2 ans.

>>> Le stationnement en voirie est gratuit dans la Ville de Nice pour les véhicules non polluants dans la limite de 2 heures de stationnement consécutives.

Nota. L'ensemble des actions mises en œuvre par la Métropole Nice Côte d'Azur sont regroupées sous le Plan d'Action Métropolitain pour l'Amélioration de la Qualité de l'Air (PAMAQA).



© Nice

La parole à... **Christian ESTROSI**

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Président délégué de la Région SUD – Provence Alpes-Côte d'Azur

« Depuis sa création, la Métropole Nice Côte d'Azur s'est pleinement engagée pour améliorer la qualité de l'air au travers de deux grands leviers d'actions : davantage de solutions structurantes en faveur de la mobilité durable, et des mesures incitatives et non coercitives permettant de préserver le pouvoir d'achat des ménages.

En plus d'avoir une politique tarifaire extrêmement attractive pour nos transports en commun, je rappelle que nous avons, parmi tant d'autres mesures, piétonnisé l'avenue Jean Médecin, le quai des Etats-Unis, mis en place un système d'auto-partage et de vélo-partage.

Dans le cadre de notre plan climat, nous prendrons en novembre de nouvelles mesures en faveur de la mobilité en développant les bornes de recharge électriques et les pistes cyclables.

Pour replacer la situation de Nice dans son contexte actuel, il convient de rappeler qu'à elle seule, la ligne 2 du tramway supprimera l'entrée de 20 000 voitures par jour sur la Promenade des Anglais et la circulation quotidienne de 1000 bus. 4 nouveaux parcs relais pour plus de 1 250 voitures ont été créés et on estime que cette ligne transportera, à sa mise en service, 105 000 voyageurs par jour.

En 2019, sur la promenade des anglais, nous n'aurons plus que des bus électriques. Enfin, les travaux de la ligne 3 du tramway ont déjà commencé : Elle doit relier les points névralgiques de la ville de Nice : de l'aéroport à Saint-Isidore en passant par la Plaine du Var à l'horizon 2020. »

Comment la ZFE va-t-elle se concrétiser ?

Depuis sa création, **la Métropole Nice Côte d'Azur s'est pleinement engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air au travers de deux grands leviers d'actions** : la mise en œuvre de projets structurants d'aménagement du territoire en faveur de la mobilité durable, et des mesures incitatives et non coercitives permettant de préserver le pouvoir d'achat des ménages. La réflexion autour de la mise en place d'une zone de circulation apaisée est dans la droite ligne des dispositifs que nous avons déjà engagés, et nous y sommes donc favorables dans la mesure où cette démarche nous permet d'inciter sans pénaliser.

La livraison des lignes 2 et 3 de tramway dont les travaux se poursuivent jusqu'en janvier 2020, vont révolutionner les déplacements sur notre territoire, en diminuant le trafic automobile sur les axes principaux de circulation, notamment est-ouest.

Nous proposons aujourd'hui d'anticiper la livraison de ces projets en lançant une expérimentation à l'échelle de la Promenade des Anglais, axe structurant et emblématique de la ville de Nice, en cohérence avec les mesures déjà mises en œuvre : travaux de sécurisation, demande de déclasser les routes à grande circulation auprès de l'Etat, candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, suppression de tous les bus thermiques en 2019.

Cette expérimentation concernera le trafic des poids-lourds qui transitent quotidiennement par cet axe sans y effectuer d'opération de livraison, l'utilisant comme un itinéraire préférentiel en lieu et place de l'autoroute A8, et impactant ainsi la qualité de vie du centre-ville niçois. Afin d'en contrôler efficacement les accès et ainsi obtenir des résultats concrets, nous demandons au Gouvernement la possibilité de mettre en œuvre un dispositif de contrôle automatisé des infractions, par la technologie LAPI.

Dans le même temps, **nous nous engageons avec l'ensemble des communes littorales de la Métropole à lancer une étude pour une Zone à Faibles Émissions sur un périmètre élargi.**